



## Première embauche (cadre) eurl

Par **Spuspu**, le **27/02/2011** à **10:02**

Bonjour,

J'ai 25 ans et suis gerant d'une entreprise de prestation de service en ingenierie (7112b), une eurl. Cela fait bientot 3 ans que j'ai moi meme une mission solide de prestation pour une entreprise, et pourquoi pas s'agrandir!

J'ai la possibilité de faire ma premiere embauche en avril pour une prestation de service ingenieur egalement. Cette prestation est une mission qui peut durer 6mois a 2 ans.

Mes connaissances en droit sont limités mais il me semble qu'un cdi est la meilleure option pour embaucher cet ingénieur: longue periode d'esai et en fin de mission nous pouvons faire une rupture conventionnelle du contrat lui permettant d'accéder au chômage, en lui versant des indemnités dérisoires.

Qu'en pensez-vous?

D'autre part, etant une petite entreprise, je dois lui apporter un avantage à me rejoindre: un salaire supérieur. Si je prends en compte mes charges sociales, les charges patronales, et le surcout de ma RC, qu'est-ce que j'oublie?

Je connais bien ce jeune ingenieur feminin en qui j'ai confiance, mais comment me protéger si elle tombe gravement malade ou si sa mission s'abrège?

Enfin, ayant moins de 26ans et étant ma premiere embauche, ai-je le droit à une aide de l'état? ( je suis hors zone franche)

Merci beaucoup pour votre aide.